



**ODD 4 : EDUCATION DE QUALITE.** ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
- 4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

## **Actions envisageables pour les avocats :**

- Développement et participation active au projet @.VOX ([www.avox.be](http://www.avox.be)) permettant à des jeunes issus de Maisons de Jeunes ou de Services en milieu ouvert (AMO) "d'apprendre à prendre la parole" : formation donnée notamment par des avocats pour leur permettre de prendre, par la parole, une place active dans la société (école, famille, politique, ...).
- Développement et participation active au projet AVOCAT DANS L'ECOLE (<https://ecole.avocats.be/>) : sensibilisation à la Justice dans l'enseignement primaire et secondaire, présentation du rôle de "l'avocat durable".
- Création d'un pool "d'avocats-enseignants", regroupant tous les avocats qui enseignent les différentes branches du droit, afin d'avoir une réflexion commune sur la possibilité de promouvoir un enseignement du développement durable à travers les différents cours de droit donnés. Intégration à cet égard au réseau "profs en transition" <https://www.reseauprofsentransition.be/>
- Accès rendu possible pour des avocats-enseignants du tiers-monde à l'ACADEMY (plate-forme de formation continue) d'AVOCATS.BE et obtention du statut d'ONG pour permettre des échanges de formations promouvant le développement durable.
- Favoriser l'accès à l'éducation et la capitalisation ou l'actualisation des connaissances et des savoir-faire du personnel des cabinets ou des barreaux, tout au long de leur carrière (développement des "softs skills"). Favoriser les formations à la médiation et au droit collaboratif.
- Mettre en place des systèmes de mentorats pour des personnes en difficulté ou marginalisées socialement.
- Introduire dans la formation initiale des avocats stagiaires (CAPA) une sensibilisation au développement durable. Promouvoir la formation [HELP](https://www.coe.int/fr/web/portal/-/human-rights-and-the-environment-new-online-course-for-legal-professionals) du Conseil de l'Europe sur les "droits humains et l'environnement" : <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/human-rights-and-the-environment-new-online-course-for-legal-professionals>